



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°3 AU CONTRAT
VEHICULES A MOTEUR - SMACL ASSURANCES**

**DÉCISION N° AU-19-001
EN DATE DU 07 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4937 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, 11^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-16-412 en date du 20 décembre 2016, de signer avec la SMACL un contrat garantissant la flotte automobile municipale ;

CONSIDÉRANT la proposition du titulaire du marché, compte tenu de l'évolution du parc automobile de la ville de Vincennes au cours des années 2017 et 2018, de signer un avenant de régularisation ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°3 de réajustement au contrat véhicules à moteur avec la compagnie d'assurance SMACL, sis 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort Cedex 9, indiquant un solde créditeur en faveur de la commune d'un montant de 2 259,57 € au titre de l'année 2017 et d'un solde créditeur d'un montant de 3 374,11 €, au titre de l'année 2018.

D'INSCRIRE ces recettes au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la
sécurité publique, des affaires juridiques et du
domaine,

Signé

Marc WALCH